

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 12.04.2024 Révision: 12.04.2024

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit Ortolan Classic 731

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

· Secteur d'utilisation SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public

(administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Emploi de la substance / de

Huile de démoulage et de protection la préparation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur : MC-BAUCHEMIE Müller MC-Chimie SARL

> 8 Avenue Marchande Am Kruppwald 2-8 D-46238 Bottrop F-57520 Grosbliederstroff Tel.: +49(0)2041 101-0 Tel + 33 3 87 27 29 46 Fax.: +49(0)2041 101-400 Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG

Siloring 8

CH-5606 Dintikon Tel. +41 56 616 68 68 Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv

Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D

Conservenstraat 25 2235 Westmeerbeek Tel. +32 15 20 14 62 info@mc-bauchemie.be

· Service chargé des

renseignements: Département sécurité du produit

msds@mc-bauchemie.com

· 1.4 Numéro d'appel

Tel.: ++33 (0)625 73 02 61 d'urgence Tel.: ++32 (0)473 73 21 88

Centre Suisse d'Information Toxicologique (tél.: 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page : 2/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2024 Révision: 12.04.2024

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Nom du produit Ortolan Classic 731

· Pictogrammes de danger



(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

Octène, produits d'hydroformylation, haut point d'ébullition

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

décane

Distillats (pétrole), solvants

· Mentions de danger H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

· Conseils de prudence P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/

brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P331 NE PAS faire vomir.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description : Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· Composants contribuant a	Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 64742-55-8 EINECS: 265-158-7 Reg.nr.: 01-2119487077-29	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	10-30%	
CAS: 68526-89-6	Octène, produits d'hydroformylation, haut point d'ébullition Skin Sens. 1B, H317	10-30%	
CAS: 124-18-5 EINECS: 204-686-4	décane Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304	10-30%	
CAS: 64742-56-9 EINECS: 265-159-2	Distillats (pétrole), solvants Asp. Tox. 1, H304	10-30%	
	(s	uite page 3)	

– FR



Page : 3/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2024 Révision: 12.04.2024

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Nom du produit Ortolan Classic 731

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre

16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· après inhalation : Amener la personne à l'air frais.

après contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer avec

beaucoup d'eau et de savon. Ne pas utiliser de diluant ou autre.

après contact avec les yeux : Rincer pendant 10 minutes sous l'eau courante en ouvrant les

paupières ou utiliser une solution de rinçage oculaire. Toujours

consulter un ophtalmologue!

· après ingestion : En cas d'ingestion, risque de lésions pulmonaires graves :

traitement hospitalier nécessaire!

Ne pas provoquer de vomissements, ne pas donner à boire.

· Indications destinées au

médecin : En cas d'aspiration, risque d'œdème pulmonaire ou de pneumonie

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des

raisons de sécurité : Eau.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers Equipement spécial de

sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Non nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre

de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 4)



Page: 4/11

(suite de la page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 12.04.2024 Révision: 12.04.2024

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Nom du produit Ortolan Classic 731

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre,

consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le

chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger · Préventions des incendies et

des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage:

Stocker les récipients hermétiquement fermés dans un local bien

ventilé et bien éclairé. Accès réservé au personnel qualifié.

Ne pas stocker dans les salles de pause, les salles de séjour ou les sanitaires, ni dans les escaliers, les couloirs, les voies d'évacuation et de sauvetage, les passages, les allées et les

espaces confinés.

· Autres indications sur les

conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

· Classe de stockage :

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Indications complémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment

de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques

appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)



Page : 5/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2024 Révision: 12.04.2024

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Nom du produit Ortolan Classic 731

(suite de la page 4)

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de

protection et d'hygiène : Ne pas conserver de produits alimentaires dans la zone de travail

et ne pas manger, boire, renifler ou fumer!

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les excréments ! Se nettoyer soigneusement les mains à la fin du travail et avant les

pauses!

Utiliser des produits de soin de la peau après le travail (crème

relipidante).

Ne pas mettre de chiffons imbibés d'huile dans les poches des

vêtements de travail!

Changer et nettoyer les vêtements fortement souillés!

• Protection respiratoire: En cas d'utilisation par pulvérisation (en cas de forte formation

d'aérosols), les filtres à particules A1/P2 ou A2/P2 sont recommandés. En cas de dépassement des valeurs limites, par exemple sur un masque complet : filtre combiné A2/P2 (brun/

blanc).

· Protection des mains : Gants en : Caoutchouc nitrile.

(Gants de protection chimique de catégorie 3, reconnaissables au

sigle CE avec numéro de contrôle à quatre chiffres).

En cas de port de gants de protection, il est recommandé de porter

des sous-gants en coton.

· Matériau des gants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du

matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent

varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du

matériau des gants Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de

gants de protection et respecté.

Protection des yeux/du

visage

Lunettes de protection fermées. Pour les applications par

pulvérisation : Écran de protection

· Protection du corps :

Porter un tablier en plastique lors de la pulvérisation.

· Protection de la peau Pour toutes les parties du corps non couvertes, utiliser une

pommade de protection cutanée non ou peu grasse (émulsion

huile dans eau)!

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur: Jaune/paille

Odeur : spécifique au produit
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion : non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 179 °C (CAS: 124-18-5 décane)

(suite page 6)



Page : 6/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2024 Révision: 12.04.2024

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Nom du produit Ortolan Classic 731

(suite de la page 5)

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 • inférieure :
 0,7 Vol % (CAS: 124-18-5 décane)

 • supérieure :
 5,4 Vol % (CAS: 124-18-5 décane)

· Point d'éclair : non applicable

• Température d'inflammation : 205 °C (CAS: 124-18-5 décane)

Température de décomposition : Non déterminé.
 pH Non déterminé.

· Viscosité :

· Viscosité cinématique à 40 °C 4,1 mm²/s · dynamique : Non déterminé.

Solubilité

· l'eau : non ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log)

Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C: 1,9 hPa (CAS: 124-18-5 décane)

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,83 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme : liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité.

• **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de

danger physique

néant · Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Matieres et melanges auto-echaumants · Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant

(suite page 7)



Page : 7/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2024 Révision: 12.04.2024

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Nom du produit Ortolan Classic 731

(suite de la page 6)

· Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique /

conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter
 10.5 Matières incompatibles:
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de

décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

• Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

	· Valeurs Ll	D/LC50 dé	terminantes pour la classification :
Ī	CAS: 64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		
Ī	Dermique	LD50	>5000 mg/kg (Ratte)
Ī	CAS: 68526-89-6 Octène, produits d'hydroformylation, haut point d'ébullition		
Ī	Oral	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)
	Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)
Ī	CAS: 124-18-5 décane		
Ī	Oral	LD50	>5000 mg/kg (Ratte)
	Dermique	LD50	>5000 mg/kg (Kaninchen)
- 1		l	

Inhalatoire | LC50/4 h | 72,3 mg/l (mus)

• de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

ne sont pas remplis.

· Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

(suite page 8)



Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 12.04.2024 Révision: 12.04.2024

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Nom du produit Ortolan Classic 731

(suite de la page 7)

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour

certains organes

cibles (STOT) - exposition

répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies · Danger par aspiration

respiratoires.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés

perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques :

· Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer

la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 9)



Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2024 Révision: 12.04.2024

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Nom du produit Ortolan Classic 731

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas

laisser pénétrer dans les égouts.

laissel pelletiel dans les egouts.				
· Catalogue européen des déchets				
17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)			
17 09 00	autres déchets de construction et de démolition			
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses			
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS			
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)			
15 01 01	emballages en papier/carton			
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS			
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)			
15 01 02	emballages en matières plastiques			
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration			
HP13	Sensibilisant			

· Emballages non nettoyés :

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- **Classe** néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 10)



Page : 10/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2024 Révision: 12.04.2024

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Nom du produit Ortolan Classic 731

(suite de la page 9)

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

• Phrases importantes H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 11)



Page : 11/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2024 Révision: 12.04.2024

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Nom du produit Ortolan Classic 731

(suite de la page 10)

· Service établissant la fiche

technique: Département sécurité

Date de la version

précédente: 13.10.2021

Numéro de la version

précédente: 3

Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version

précédente

FR